



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission chargée de l'étude du :
Rapport-Préavis Municipal N° 2020-20 du 28 septembre 2020
relatif à la réponse au postulat de M.Stéphane Tille (UDC),
demandant

LA MISE EN PLACE D'UN PILIER PUBLIC DIGITAL POUR LA COMMUNE D'AIGLE

Commission composée de :

Mesdames Kathryn Hess-Bellwald (1), Romaine Merminod (1) et Messieurs Didier Badan (0, excusé)
Pierre-Yves Brelaz (1), Pierre Calore (1), Philippe Ranc (1), et Clément Reber (1, Rapporteur).

Délégué(e)s de la Municipalité :

Madame Maude Allora, Municipale (1)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie virtuellement le lundi 26 octobre 2020 à l'aide d'un logiciel de visio-conférence. La séance s'est déroulée en présence de Madame Maude Allora, Municipale. La Commission remercie Madame la Municipale pour les explications et renseignements fournis.

Les commissaires présents saluent le bien fondé et l'utilité de l'initiative du Postulant et du projet Municipal en découlant.

La Commission relève que le projet décrit par la Municipalité répond bien à la demande d'origine du postulant M. Stéphane Tille puisqu'il comprend la création d'une rubrique intitulée "Pilier Publique" sur le site de la commune d'Aigle, avec affichage des enquêtes publiques, des abattages d'arbres, des informations relatives au Conseil Communal et autres institutions publiques (Municipalité, bureau électoral, associations de Communes) et les avis officiels de la Commune (informations publiques). Toutefois, ceci n'étant pas explicitement mentionné dans le préavis, la commission a demandé si cette page sera accessible facilement et directement depuis la page d'accueil du site de la Commune, ce que Madame la Municipale confirme.

La Commission s'est également demandé s'il existait un exemple d'une commune disposant d'un système similaire, peut-être développé par le même prestataire. Madame la Municipale ne disposait pas immédiatement d'un exemple mais un commissaire a signalé que les Communes d'Yverdon et Leysin disposent déjà d'une page similaire qui peut être trouvée en cherchant "pilier public digital" sur un moteur de recherche.

Les commissaires présents étant unanimement convaincus par le projet et les réponses apportées, les débats ont été brefs.

Le montant engagé par le projet étant dans les compétences Municipales, la Commission des Finances n'a pas été consultée.

Conclusions :

En conclusion, la Commission unanime a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-20 du 28 septembre 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal n° 2020-20 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Tille, déposé le 12 décembre 2019, demandant la mise en place d'un pilier public digital pour la Commune d'Aigle.

Pour la Commission,

Le rapporteur : Clément Reber